



droit du travail; licenciment

Par **spoyarra**, le **27/02/2013** à **08:17**

bonjour

je suis responsable d'une boutique de prêt à porter depuis 5 ans

les relations et l'ambiance au sein de mon entreprise se dégradent depuis un an; on me pousse vers la porte de sortie

cela se traduit par:

installation de caméras de surveillance sans m'en informer; mails incendiaires etc...;

lors de mon bilan annuel, ma directrice m'a formulé qu'elle n'avait rien à me reprocher concernant mon travail et mes compétences, mais que la politique actuelle de l'entreprise est la suivante:

soit on réalise les objectifs, soit il faut partir...or dans mon contrat, il n'est pas stipulé que je dois réaliser mes objectifs pour garder mon poste...

on doit se revoir dans un mois; elle m'a parlé de rupture de contrat conventionnelle, or je ne suis pas trop d'accord, ceci ne correspond-il pas plus à un licenciement économique?

je suis assez perdue, et j'ai vraiment besoin de votre aide pour connaître les démarches à suivre

merci de votre attention

en attente de votre réponse

cordialement

SP